Schiappa : « Les dérives sectaires sont de nouveau une vraie priorité »

Marlène Schiappa est ministre déléguée auprès du ministre de l'Intérieur, chargée de la Citoyenneté. Le dossier des sectes relève également de ses attributions.

LE FIGARO. – Selon un récent rapport, le confinement et la pandémie ont fait exploser les dérives sectaires. Dans quelles proportions ?

Marlène SCHIAPPA. – Réalisé par la police et la gendarmerie, qui avaient pour mission d'évaluer les dérives sectaires dans notre pays, ce rapport indique en effet que le phénomène a explosé, favorisé par la pandémie et le confinement. Ce travail nous enseigne que, au-delà des sectes type Ordre du Temple solaire, il existe désormais une kyrielle de microgroupes sectaires : plus de 500 à ce jour identifiés. Aujourd'hui, les petites sectes pullulent. Il y a un leader, une idéologie, une captation d'argent et quelques victimes. Le rapport estime à 140 000 le nombre de personnes touchées par ces dérives en France, dont 90 000 enfants et adolescents. La nouveauté est que le milieu rural est de plus en plus concerné par ce phénomène et l'emprise mentale s'est particulièrement déployée par les réseaux sociaux. Il y a des gourous en ligne comme il existe de la radicalisation islamiste en ligne.

140 000
Nombre de personnes touchées par les dérives sectaires en France

Comptez-vous vous attaquer à ce fléau ?

Je viens d'adresser une circulaire aux préfets qui n'avaient reçu aucune instruction dans ce domaine depuis plusieurs années. Je leur demande d'exercer une vigilance accrue autour de ces dérives qui ne sont pas assez combattues. Aujourd'hui, on identifie les phénomènes sectaires et, faute de délit ou de crime vraiment constaté, on les laisse vivre en disant que l'on a affaire à des marginaux. Mais ce ne sont pas des marginaux. Ils ont une véritable capacité de nuisance à l'égard des personnes et de la société. Prenons le groupe QAnon, ce mouvement conspirationniste qui nous vient des États-Unis. Il rassemble des gens clairement hostiles à notre société. Les survivalistes, qui disent se préparer à une catastrophe, rassemblent des gens armés, souvent sans autorisation. Ils sont prêts à tuer toute personne qui s'approche d'eux et dont la pensée ne correspond pas à leur idéologie. Il faut que ces structures fassent l'objet de signalements, que la justice s'en empare et qu'il y ait des enquêtes. Il y a eu un laisser-faire autour des dérives sectaires depuis plusieurs années et je compte y mettre un terme en frappant du poing sur la table.

Marlène Schiappa dans son bureau, place Beauvau. Le dossier des sectes relève également de ses attributions.
J.-C. MARMARA/LE FIGARO

Pensez-vous notamment que c'est le cas pour l'Église de Philadelphie, fondée par la mère de Xavier Dupont de Ligonnès ?

Cette structure, basée à Versailles, a été présentée comme une secte dotée de ramifications en France par le biais de quelques microgroupes. Quand j'ai demandé ce qu'avaient fait les services de l'État dans ce dossier, on m'a répondu que cette structure avait été repérée. La Mission interministérielle de vigilance et de lutte contre les dérives sectaires (Miviludes), dont je m'occupe dorénavant, avait adressé un signalement auprès du procureur. Aujourd'hui, une enquête a été ouverte. Il faut agir face à des dangers grandissants et multiples, comme on le voit notamment avec le crudivorisme, qui consiste à manger des aliments crus et qui est promu notamment par Casasnovas. Ce mouvement a à peine quelques années et compte déjà 500 000 adeptes. Il fait aussi l'objet de 600 saisines contre lui. Les théories de jeûne extrême font aujourd'hui des victimes dans notre pays et certains se mettent vraiment en danger.

Pourtant, la Miviludes serait devenue une coquille vide, selon certains.

Le président de la République et le premier ministre ont voulu qu'un ministre ait en charge la lutte contre les dérives sectaires pour en faire de nouveau une vraie priorité. La Miviludes, qui dépend désormais du ministère de l'Intérieur, sera mieux managée. Et elle est dotée de nouveaux moyens. Un conseil d'orientation rassemblant divers experts va être installé. L'équipe spécialisée de la Miviludes est rejointe par plusieurs hauts fonctionnaires venant de Bercy. L'argent est le nerf de la guerre pour les dérives sectaires et des contrôles fiscaux vont être menés pour vérifier que certains établissements sont bien en règle. Par ailleurs, des agents venant de la justice vont étoffer l'équipe et une magistrate va prendre la tête de la Miviludes. Sa nomination marque un tournant pour engager et saisir davantage la justice.

Certains estiment que l'on a dangereusement fait entrer dans les hôpitaux les médecines non conventionnelles et des guérisseurs de tout poil. Qu'en pensez-vous ?

On a peut-être fait entrer des sortes de gourous dans le milieu de la médecine, mais les dérives sectaires ont aussi investi des secteurs délaissés par la médecine occidentale. Il faut se demander pourquoi des femmes enceintes ou des malades du cancer se tournent massivement vers des médecines alternatives. ■

PROPOS RECUEILLIS PAR **A. N.**

2/4/2021

3,00€ lundi 17 août 2020 LE FIGARO – N° 23 638 – www.lefigaro.fr – France métropolitaine uniquement

Première édition

LE FIGARO

« Sans la liberté de blâmer, il n'est point d'éloge flatteur » Beaumarchais

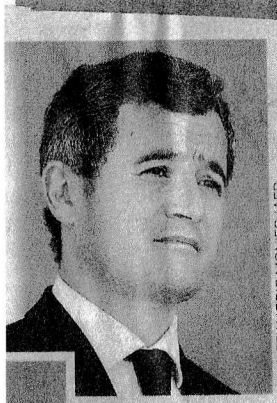

JEAN-FRANÇOIS MONIER/AFP

« Il faut être aveugle pour ne pas voir ce qui se passe. Il y a un projet politique affiché de la part de ceux qui veulent mettre fin à notre nation telle qu'on la connaît. Nous devons donc combattre ce que le président de la République a qualifié de « volonté de séparatisme » »

GÉRALD DARMANIN
MINISTRE DE L'INTÉRIEUR,
DANS UN ENTRETIEN AU « FIGARO »,
LE 24 JUILLET

LES COMBATTANTS DES LIBERTÉS

BEAUMARCHAIS RUSE AVEC LA CENSURE ROYALE PAGE 18

COVID-19

VERS LE PORT OBLIGATOIRE DU MASQUE EN ENTREPRISE PAGE 23

L'État face aux dérives séparatistes d'élus municipaux

Le ministère de l'Intérieur a demandé la plus grande vigilance vis-à-vis des tentations communautaristes auxquelles pourraient céder certaines municipalités.

La question essentielle est celle des subventions publiques distribuées dans des villes souvent en difficulté : l'État aura-t-il le courage de surveiller les associations qui en bénéficient et leurs liens éventuels avec le séparatisme ?

UN ÉLU DE LA RÉGION PARISIENNE

Biélorussie : le président Loukachenko

De: paul citron <citron.paul@gmail.com>
Objet: TR : TR : compte rendu Réunion du 5 Septembre
Date: 12 septembre 2019 02:13:48 UTC+2
Cc: marie gerbaud <mariegerbaud@yahoo.fr>

Salut Marie,
Pourrais tu transmettre cela à la mairie?
Merci et à bientôt
Paul

Bonjour à vous,
En tant qu'habitant de Montjustin intéressé par le projet de logements communaux, je vous livre ci-dessous mes réflexions par rapport au mail de Monsieur Benon, dont le ton menaçant est de plus en plus problématique (pour lui).
Je laisse quant à moi à l'équipe municipale le soin de déterminer si ces réactions peuvent être partagées avec les habitants figurant sur la liste de la mairie (dont M. Benon évidemment).
Bien à vous,
Paul Citron
ps : concernant la revue de presse et les sous-entendus qu'elle véhicule, j'aimerais beaucoup que l'on contacte l'association Anticor -si par bonheur ils avaient du temps à perdre, ce qui n'est malheureusement pas le cas- pour leur demander un avis sur la situation de Montjustin, histoire qu'ils puissent rigoler un bon coup.
pps : il est quelque peu rageant de devoir perdre son temps à discuter de l'administration de la cité avec un homme qui consacre sa triste vie à défendre les intérêts de misérables égoïstes qui refusent même de partager leurs richesses avec des personnes qu'un jour ils ont pourtant aimé.

Le lun. 9 sept. 2019 à 17:33, Mairie MONTJUSTIN <montjustin.mairie@wanadoo.fr> a écrit :
Pour info,

Anticor, coups bas et financements douteux

Tourmente. L'association anticorruption est en pleine tempête politique. Révélations.

PAR AZIZ ZEMOURI

«*Anticor est devenue une officine politique*», s'indigne Jean-Pierre Steiner, un de ses administrateurs, commissaire de police et ancien limier de la brigade financière. Des faits troublants sont à l'origine de son courroux et d'une fronde interne à l'ONG anticorruption.

Pour comprendre, il faut remonter à la plainte contre Alexis Kohler, le secrétaire général de l'Élysée, déposée en 2018 par Anticor et derrière laquelle pourrait se cacher un certain Hervé Vinciguerra. Ce riche homme d'affaires, dont la holding est basée au Luxembourg, est le principal mécène de l'association, dont il fournit jusqu'à 11 % du budget. À l'époque, l'homme souhaite aider Arnaud Montebourg, qui se verrait bien succéder à Emmanuel Macron. Ils se connaissent depuis 2015, et Vinciguerra détient 3,48 % du capital de Bleu, Blanc, Ruche.

Hervé Vinciguerra est en contact avec Jean-Christophe Picard, le président d'Anticor d'alors, et les deux hommes décident, en 2018, de s'attaquer à Alexis Kohler, secrétaire général de l'Élysée et intime du chef de l'État. L'idée germe dans le contexte de la mise en cause du rôle d'Emmanuel Macron dans la vente controversée d'Alstom à General Electric. Anticor saisit la justice sur ce dossier en mars 2018 et le rapport d'enquête parlementaire est remis en avril 2018. Arnaud Montebourg y attaque durement son successeur à Bercy. Picard propose ainsi en mai 2018 au conseil d'administration d'Anticor de déposer plainte contre Kohler pour «prise illégale d'intérêts» et «trafic d'influence». La mère de Kohler est la cousine germaine de la fondatrice de l'armateur MSC, avec lequel l'État négociait alors que Kohler dirigeait la branche transport de l'Agence des participations de l'État à Bercy.

Pour financer sa procédure, Anticor lance un appel aux dons: le 25 mai 2018, un virement d'Hervé Vinciguerra d'un montant de 20 000 euros arrive sur le compte LCL de l'association anticorruption. Le 29 mai 2018, la plainte est déposée. Pour le financier, qui a commencé par nier auprès du *Point* l'existence de ce virement, avant de le confirmer, c'est une coïncidence: «*Je ne participe pas à un combat politique en faveur d'Arnaud Montebourg. J'ai simplement été séduit à un moment par son discours anticorruption*», assure-t-il. Des propos qui font sourire Maxime Renahy, qui l'a croisé lors de réunions pour la création de Blast, un nouveau site Internet d'enquête, et selon qui Vinciguerra a coutume de dire: «*On a toujours un maître derrière soi.*»

«*Le don de 20 000 euros n'était absolument pas ciblé. Il a été reçu bien après la décision du conseil d'administration de déposer plainte dans l'affaire Kohler*», déclare pour sa part Élise Van Beneden, présidente actuelle d'Anticor, qui n'était pas aux manettes en 2018. Étrangement, l'association n'a pas sollicité son avocat habituel sur ce dossier, Jérôme Karsenti, mais Me Jean-Baptiste Soufron, dont c'était la première collaboration avec Anticor. Ce dernier n'est pas un inconnu pour Arnaud Montebourg. Alors ministre du Redressement productif, il avait annoncé, avec Fleur Pellerin sous sa tutelle, la nomination de Jean-Baptiste Soufron comme secrétaire général du Conseil national du numérique le 5 juillet 2012. «*Hervé Vinciguerra, que je connais et estime, a effectivement souhaité m'apporter son soutien financier dans le cadre d'une possible candidature à l'élection présidentielle. En raison de sérieuses divergences de vues, nous avons renoncé à ce projet d'un commun accord, il y a deux mois*», déclare Arnaud Montebourg au *Point*.

Visé. Hervé Vinciguerra, mécène d'Anticor. L'homme d'affaires, à la tête d'une holding basée au Luxembourg, serait à l'origine de la plainte déposée en 2018 par l'ONG anticorruption contre Alexis Kohler, le secrétaire général de l'Élysée.

Complot. Dans sa lettre de démission à Anticor, en juin 2020, Françoise Verchère, opposante historique au projet d'aéroport à Notre-Dame-des-Landes et Prix éthique Anticor 2017, s'indignait de ce don «*fléché*»: «*Plus grave encore est pour moi l'histoire des dons.* [...] *J'avais dans un coin de la tête ce don important – 15 000€? 20 000€? – fléché sur l'affaire Kohler, dont je ne savais pas d'où il venait.*» Interrogé sur ce financement ciblé, le magistrat Éric Alt, vice-président d'Anticor, avait répondu que la souscription n'avait rapporté que 185 euros. Au conseil d'administration du 20 février 2021, Éric Alt, qui s'opposait au dépôt d'une plainte contre l'un de ses détracteurs, justifiait ainsi sa position, selon le compte rendu du conseil d'administration que *Le Point* ■■■

«Hervé Vinciguerra a souhaité m'apporter son soutien financier...» Arnaud Montebourg

Des députés veulent se pencher sur l'association Anticor

L'ONG, dont l'agrément est en cours d'examen, est secouée par des crises internes.

PAULE GONZALÈS
pgonzales@lefigaro.fr

JUSTICE Mieux encadrer les conditions d'agrément des associations de lutte contre la corruption. À commencer par Anticor. Bruno Questel, le député LREM de l'Eure a adressé en date du 15 mars un courrier à Yaël Braun-Pivet, la présidente de la commission des lois pour demander une mission d'information à ce sujet. Sa crainte ? Voir ces chevaliers blancs de la probité être téléguidés par des partis politiques pour éliminer leurs concurrents à coups de poursuites pénales. Cet agrément accordé par le ministre de la Justice leur permet de se constituer partie civile pour traîner devant les tribunaux les personnalités qu'elles soupçonnent. Au cœur du débat, les soubresauts qui agitent l'association aux 4500 membres, suspectée par certains adhérents de servir de tremplin à des carrières politiques, voire d'avancer masquée pour le compte de partis.

L'association a notamment porté plainte contre le président de l'Assemblée nationale, Richard Ferrand, le secrétaire général de l'Élysée Alexis Kohler, et, devant la Cour de la République, contre le garde des Sceaux, Éric Dupond-Moretti. Ce dernier a d'ailleurs dû pour cela se déporter de ses prérogatives d'agrément. Désormais, la pilule empoisonnée revient à Matignon, qui s'en serait bien passé et a déjà retardé l'échéance au 2 avril prochain. Ne pas accorder ce précieux sésame, qui selon les détracteurs de l'association en fait *« un parquet parallèle »*, passerait pour une vengeance. D'ailleurs, la présidente d'Anticor, Élise Van Beneden, et Éric Alt, son vice-président, ont fait savoir que le défaut d'agrément vaudrait recours devant le Conseil d'État.

Alors qu'Anticor prône la transparence et la neutralité politique, plusieurs polémiques agitent l'association. La dernière en date ? L'identité révélée de son plus gros donateur, alors que les dirigeants l'ont tue au nom de la protection des données personnelles tant aux députés en mai 2020, lors de leur audition sur l'indépendance de la justice, qu'à leurs adhérents membres du conseil d'administration.

Hervé Vinciguerra, qui a le cœur à gauche, aurait versé près de 80 000 euros à l'association. Ce dernier a également soutenu Blast, la webTV créée par Denis Robert, proche de La France insoumise, et dont Élise Van Beneden est administratrice. Petit problème, quoique cela ne soit pas interdit par la loi, l'homme d'affaires est un virtuose de l'optimisation fiscale avec une prédilection pour les placements au Luxembourg et à Singapour. De quoi faire un peu désordre pour l'association qui a toujours âprement critiqué ce genre de pratiques.

Exclusion humiliante

« Si nous l'avions su, nous n'aurions sans doute pas accepté cet argent », jure Éric Alt, le vice-président d'Anticor. *« Nous savions qu'il était français, avait des comptes en France et n'était pas téléguidé par des puissances étrangères »*, défend-il. Cet épisode suit une crise interne qui a fracturé le conseil d'administration. Au cœur des débats, savoir si des élus ou des candidats à des élections peuvent tout à la fois tenir les manettes d'Anticor. *« Non »*, a défendu une partie du conseil d'administration, redoutant que l'association à laquelle ils se vouent corps et âme soit politiquement instrumentalisée. *« Anticor est désormais une référence dans la lutte contre la corruption et pour la probité. Elle doit être au-dessus de tout soupçon »*, affirme l'une de ses ex-administratrices Françoise Verchère, qui a préféré démissionner quelques mois après que la totalité du conseil d'administration a été révoquée au cours d'une assemblée générale virtuelle.

Neuf administrateurs en contestent désormais la légitimité devant la justice. De quoi valoir à trois d'entre eux une exclusion humiliante car ils sont accusés de vouloir, par cette action, s'enrichir personnellement. *« J'aurais été jugé en Russie que cela n'aurait pas été pire »*, soupire, meurtri, Marcel Claude, l'un d'entre eux. Parallèlement, Anticor entend poursuivre en diffamation plusieurs publications et le député Bruno Questel. Dans le même temps, l'Observatoire de l'éthique publique recommande que l'agrément soit désormais décidé par la Haute Autorité pour la transparence de la vie publique. Dans le bureau de ce dernier figurent en bonne place... deux anciens membres d'Anticor : son précédent président, Jean-Christophe Picard, et Laurianne Rossi. ■

Le Figaro 19/3/2021